

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Ecole élémentaire Saint-Exupéry (Région Midi-Pyrénées, Département du Gers, Commune d'Auch (32000)
Note de Première Phase 1 (NPP) N° 0320399K_RNPP*

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

**Groupe scolaire Saint Exupéry
Ecole élémentaire
Auch (32)**

Note de Première Phase (NPP)

Août 2010 – N° 0320399K_RNPP.doc



| | Nom / Visa | Fonction |
|---------------------|--------------------|----------------|
| Rédacteur | Marion DECA Y | Chef de projet |
| Vérificateur | Anne-Marine ROBERT | Chef de projet |
| Approbateur | Olivier PACAUD | Superviseur |

SYNTHESE

Le gouvernement français a souhaité faire procéder à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches ou des écoles, soient situés sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels potentiellement pollués.

L'école élémentaire Saint Exupéry a été construite courant 1971 (1^{ère} tranche des travaux) sur un terrain privé appartenant à la Famille Daries. Durant la seconde guerre mondiale, le terrain était occupé par le ministère de la Défense (camps de réfugiés puis prison militaire). Après la dissolution des prisons militaires, une partie des hangars a été utilisée comme école (non officielle).

L'étude historique et les informations collectées ont permis de confirmer l'existence, sur des parcelles proches de l'établissement scolaire (mitoyenneté entre la carrosserie et l'école), de deux sites BASIAS susceptibles d'avoir affecté la qualité des milieux sols et eaux souterraines. Il s'agit :

- D'ateliers de mécanique ou de réparations de véhicules légers (carrosserie artisanale),
- D'ateliers de mécanique ou de réparations de véhicules agricoles (STSO),

L'établissement scolaire est composé de bâtiments de plain-pied, disposant d'une classe au rez-de-chaussée (les autres étant situées à l'étage).

Etant donné :

- la nature des anciennes activités présentes dans l'environnement proche de l'établissement scolaire (carrosserie, STSO),
- la présence d'une nappe d'eaux souterraines supposée à environ 2 m de profondeur pouvant favoriser le transfert d'une éventuelle pollution issue des sites BASIAS au droit de l'établissement scolaire,
- les caractéristiques des bâtiments (vides sanitaires non ventilés, terres à nu au droit des espaces extérieurs fréquentés par les enfants de l'école maternelle),

Nous proposons le classement du site dans la catégorie **des Etablissements devant faire l'objet de campagnes de diagnostics sur les milieux pertinents (Phase 2)** » à l'issue de la Phase 1.

La Phase 2 portera sur d'un prélèvement d'air sous la dalle dans un lieu de vie des élèves situé au rez-de-chaussée des bâtiments (dans la salle de classe) et d'un prélèvement en extérieur (prélèvement témoin).

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

**Groupe scolaire Saint Exupéry
Ecole élémentaire
Auch (32)**

Rapport Technique (RT) de Phase 2

Octobre 2010 - N° 0320399K_RT



| | Nom / Visa | Fonction |
|---------------------|---------------------|---------------------|
| Rédacteur | Jocelin ECKERT | Ingénieur de Projet |
| Vérificateur | Catherine MONTÉBRAN | Chef de projet |
| Approbateur | Olivier PACAUD | Superviseur |

SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches ou des écoles, soient situés sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels potentiellement pollués.

L'école élémentaire Saint Exupéry est identifiée sous le numéro 0320399K. Elle est située avenue de l'Yser, au milieu de la commune d'Auch. A l'issue de l'étape 2 de la démarche nationale « Etablissements sensibles », deux sites BASIAS ont été localisés dans les environs proches du site dont un en contiguïté. Pour ces raisons, l'école élémentaire Saint Exupéry est visée par l'étape 3 (diagnostic) de la démarche nationale « Etablissements sensibles ».

L'école élémentaire accueille des élèves de 6 à 10 ans.

L'étude historique et documentaire réalisée au cours de la phase 1 de la démarche ETS a permis de confirmer la présence d'activités potentiellement polluantes en amont hydraulique de l'école, sur des parcelles proches de l'ETS et **contigües**.

Au vu des résultats de la phase 1, il a été recommandé la réalisation d'une phase 2 sur l'école élémentaire Saint Exupéry afin de caractériser la qualité de l'air précédent le milieu d'exposition (air respiré des lieux de vie).

Les informations disponibles au stade de la phase 1 n'ont pas mis en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

Au vu du contexte du site, les points d'échantillonnage retenus pour la phase 2 du diagnostic sont les suivants :

- l'air du sol sous la dalle de la salle de classe en rez-de-chaussée : bâtiment de plain-pied,
- l'air du sol au droit de la cour à proximité des bâtiments proches des sites BASIAS et abritant des lieux de vie des élèves (salles de classe et cantine).

Les polluants recherchés au laboratoire dans ces échantillons sont en relation avec le type d'activités anciennes du site BASIAS.

Les concentrations mesurées au laboratoire sont soit inférieures à la limite de quantification du laboratoire, soit inférieures aux valeurs de gestion quand des concentrations ont été quantifiées. Les investigations menées permettent de conclure que la qualité des gaz du sol n'est pas susceptible d'influer sur la qualité de l'air ambiant intérieur respiré. Les traces d'hydrocarbures mesurées

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents » - Phase 2
Ecole élémentaire Saint-Exupéry (Région Midi-Pyrénées, Département du Gers, Commune d'Auch (32000)
Rapport technique de Phase 2 (RT) N° 0320399K_RT*

ponctuellement dans l'air du sol ne peuvent être considérées comme significatives d'un état de pollution des gaz du sol.

Ainsi nous proposons de classer cet ETS en Catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».

